

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
28	29	24
Date de convocation : le 14 mars 2023		
Date d'affichage : le 21 mars 2023		

Séance du vingt mars deux mille vingt trois à vingt heures trente

Envoyé en préfecture le 11/04/2023 D/2023-58
 Reçu en préfecture le 11/04/2023
 Publié le
 ID : 077-217702687-20230320-D2023_28-DE

N° 2023.28
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 20 mars 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, FLAMENT-BJARSTAL, EON, FLEURIEL, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame RESTA
 Madame DELON ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER
 Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
 Monsieur BOUJEMAÏ ayant donné pouvoir à Monsieur SETHIAN
 Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Monsieur NOEL

Signature d'un contrat Fonds d'Aménagement Communal (FAC) avec le Département

Le Conseil municipal,

Par délibération n°2022-23 adoptée en conseil municipal le 7 mars 2022, la Commune de Magny le Hongre a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

La Commune de Magny le Hongre a élaboré son programme d'actions.

Le programme d'actions de la Commune de Magny le Hongre se compose de 3 actions (proposées soit sous forme de tableau, soit détaillées ci-dessous - Le montant de la subvention demandée pour l'action doit apparaître).

La Commune de Magny le Hongre est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions.

La Commune de Magny le Hongre sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par à l'unanimité

⇒ **ARTICLE 01** : **VALIDE** le programme d'actions proposé par la Commune

Intitulé du projet / des projets	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée
Nom du projet / des projets			
Rénovation de la Ferme Dupré	Eté 2024	1 263 465 €	600 000
Aménagement des rues de l'Eglise et de l'Epinette	Eté 2024	206 565 €	
Aménagement de l'accès à l'Eglise et de la cour du centre culturel	Eté 2025	334 544 €	
TOTAL		1 804 654 €	600 000€

⇒ **ARTICLE 02** : **VALIDE** le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,

⇒ **ARTICLE 03** : **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

⇒ **ARTICLE 04** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ⇒ Madame le trésorier de Chelles
- ⇒ Président du conseil départemental
- ⇒ Remise aux archives communales,



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.